

M. Benson, membre du conseil privé de la reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies d'une lettre, en date du 11 décembre 1969, adressée par l'Ambassadeur du Japon près Ottawa au ministre des Finances, ainsi que d'une annexe relative à la réglementation volontaire de l'exportation de certains produits au Canada au cours de l'année civile 1969. (Texte anglais). (Document parlementaire numéro 6/115).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que lesdits documents soient imprimés en appendice aux *Procès-verbaux*.

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement, et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément à l'article 21(2) du Règlement:

Qu'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes, connu sous le nom de Comité parlementaire mixte de la stabilité des prix, soit nommé pour étudier les rapports de la Commission des prix et revenus et autres rapports ou communications connexes qui peuvent être renvoyés au comité, et autorisé, à l'occasion, à présenter un rapport de ses observations et opinions à ce sujet; à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et dossiers; à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements de la Chambre; à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages que le comité peut ordonner; et à déléguer à des sous-comités l'un ou l'autre de ses pouvoirs, sauf le pouvoir de présenter un rapport directement à la Chambre des communes;

Que 12 députés qui seront nommés à une date ultérieure agissent au nom de la Chambre comme membres dudit comité, dont sept forment quorum.

Que lorsqu'il n'y a pas quorum, les présidents dudit comité ou de ses sous-comités soient autorisés à procéder aux réunions aux fins de recevoir et faire imprimer les témoignages; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat priant cette Chambre de s'unir à la Chambre des communes aux fins mentionnées ci-dessus et pour choisir, si le Sénat le juge à propos, quelques sénateurs pour faire partie du comité mixte spécial proposé.—*Le ministre de la Consommation et des Corporations*.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 39—M. Benjamin

1. Quelles séries d'émissions réalisées aux États-Unis ont été retransmises au réseau privé CTV en 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968 et 1969?

2. Au cours de chacune de ces années, quelles séries d'émissions de réalisation canadienne sont passées à ce réseau?

3. Au cours des mêmes années, quelles émissions CTV donnait-il pendant les heures de grande écoute, de 19 h. à 23 h.? (Document parlementaire n° 2/39).

M. Groos, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose la réponse à l'ordre susdit.

M. Stanfield, de son siège à la Chambre, demande la permission de proposer, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et im-